

2023

RAPPORT ANNUEL DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

Exercice 2022

SG 29H Equilibre

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. ACTIVITES D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL EN 2022	4
1.1. <i>Axes et objectifs de la politique d'engagement</i>	<i>5</i>
1.2. <i>Bilan des activités d'engagement actionnarial.....</i>	<i>7</i>
1.2.1 Dialogues individuels	8
1.2.2 Dialogues collaboratifs et participations aux initiatives de place ...	11
2. COMPTE RENDU SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2022	17
2.1 <i>Périmètre de votes en 2022</i>	<i>18</i>
2.2 <i>Statistiques de votes en 2022</i>	<i>20</i>
2.3 <i>Les principaux thèmes des votes d'opposition</i>	<i>21</i>
2.3.1 Répartition des votes « contre »	21
2.3.2 Motifs des votes négatifs par type de résolution	22
3. CAS PARTICULIERS	23

INTRODUCTION

Le Rapport de vote qui suit est publié dans le cadre des informations requises par le label ISR de l'Etat Français. Il porte sur l'exercice 2022.

Ce document contient les statistiques générales de vote du fonds SG29H Equilibre ainsi que les conditions dans lesquelles la société de gestion SG29 Hausmann exerce pour le compte de ses clients son rôle d'actionnaire engagé et responsable auprès des sociétés dans lesquelles elle investit.

1. ACTIVITES D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL EN 2022



1.1. Axes et objectifs de la politique d'engagement

L'investissement socialement responsable (ISR) combine des critères financiers traditionnels aux enjeux extra-financiers, à savoir les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif de l'ISR est de financer des entreprises et des organismes du secteur public contribuant au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité.

La performance d'une entreprise ne reposant pas uniquement sur sa rentabilité financière, SG29H attend aujourd'hui des émetteurs investis qu'ils soient transparents quant à la prise en compte des enjeux extra-financiers auxquels ils doivent faire face.

SG29H a pris des engagements en matière de politique et de décisions d'investissement en ce sens :

- D'une part, SH29H se conforme à la liste d'exclusion environnementale et sociale établie par le Groupe Société Générale, qui comprend une politique spécifique au secteur de la défense, ainsi que des exclusions sectorielles telles que le charbon thermique, les hydrocarbures non-conventionnelles, le tabac et l'huile de palme.
- D'autre part, SG29H s'efforce d'exclure tout investissement dans les sociétés dont la note de « controverse ESG » est jugée très sévère (controverse « rouge »), étant donné qu'elle n'est pas en mesure de contribuer directement ou indirectement à des activités qui contreviennent les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En complément de l'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement, nous menons activement un dialogue actionnarial avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Notre politique d'engagement est un levier essentiel et intégré à notre dispositif d'investissement durable.

Afin de promouvoir les meilleures pratiques en la matière, SG29H a ainsi défini une politique d'engagement actionnarial qui s'articule autour de trois axes :

- **Le dialogue en pré Assemblée Générale :** nous y privilégions un dialogue bilatéral avec les sociétés pour lesquelles les sujets d'engagement concernent les résolutions soumises aux votes des actionnaires, notamment en matière de gouvernance et de climat ;
- **Le dialogue en continu :** nous engageons un dialogue sur les différents sujets ESG dans un objectif de long terme avec les sociétés ;
- **Le dialogue collectif :** nous collaborons avec nos pairs et les acteurs de la Place financière à travers des coalitions d'investisseurs à l'échelle internationale ou locale.

L'objectif de SG29H est de nouer un dialogue suivi et régulier avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et ceci dans l'intérêt à long terme de ses clients.

L'équipe d'Engagement et de Vote sélectionne ainsi les émetteurs prioritaires pour un dialogue bilatéral selon les critères suivants principalement :

- Le poids actionnarial (en termes de détention des droits de vote) ;
- L'importance du secteur d'activité pour la transition économique et la transition juste ;
- Un intérêt spécifique d'un point de vue ESG (une controverse importante, une mauvaise notation ESG ou au contraire, des pratiques ESG exemplaires).

Ainsi, pour l'année 2022, nous avons participé à plus de 50 entretiens avec une quarantaine d'entreprises.

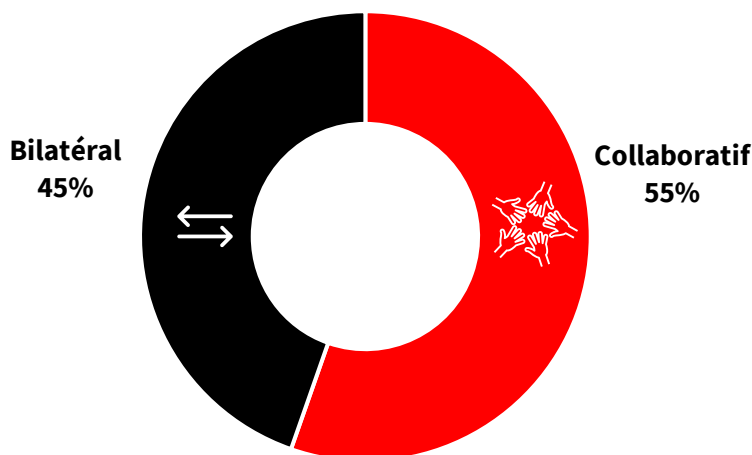
1.2. Bilan des activités d'engagement actionnarial

L'instauration d'un dialogue en continu avec les entreprises permet d'évaluer comment les sociétés parviennent, d'une part, à limiter les risques extra-financiers auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable. Au cours de l'année 2022, nous avons conduit au total 56 réunions d'engagement avec 41 émetteurs différents.

Afin de mener à bien son engagement avec les entreprises, SG29H pratique conjointement deux formes de dialogue actionnarial à savoir les dialogues individuels, en organisant des discussions bilatérales avec chaque entreprise, et les dialogues collaboratifs avec d'autres investisseurs dans le cadre d'initiatives dans lesquelles la société de gestion est signataire et/ou membre actif.

Les réunions d'engagement effectuées sont réparties comme suit :

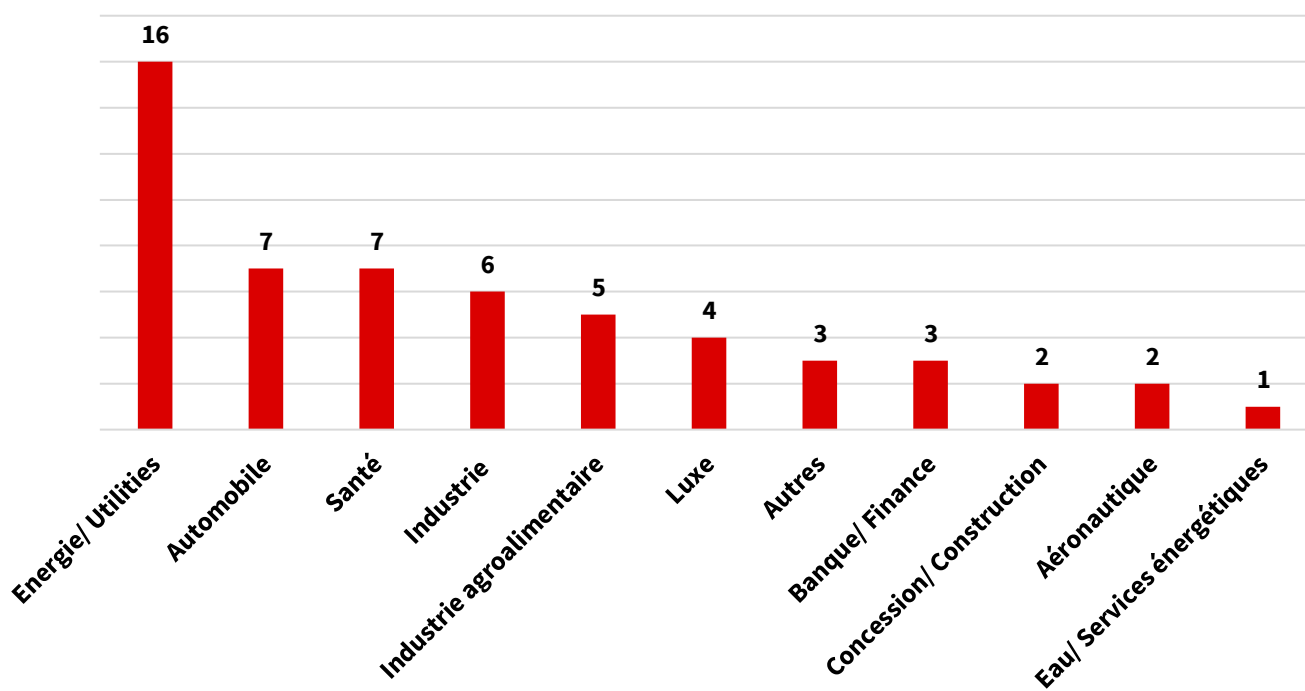
Type de réunions effectuées en 2022



Les secteurs d'activités des sociétés engagées sont assez hétérogènes, avec une attention particulière portée sur les secteurs les plus émetteurs en gaz à effet de serre comme les secteurs de l'énergie/ services aux collectivités, l'automobile, et l'industrie agro-alimentaires.

En 2022, le nombre de réunions par secteur d'activité se répartit de la manière suivante :

Nombre de réunions effectuées en 2022 par secteur d'activité



Au cours de ces dialogues, nous avons interpellé les sociétés sur leurs plans d'action et les résultats de leur stratégie durable. Plusieurs enjeux ESG matériels ont été couverts, notamment les sujets liés à l'environnement avec le climat et la biodiversité en tête. Nous avons également abordé les sujets sociaux avec un focus sur l'intégration de la Transition Juste et les droits humains dans leur politique RSE. Enfin, nous avons couvert les sujets de gouvernance et en particulier sur l'équilibre et la parité entre les instances de gouvernance ainsi que les critères de rémunération des dirigeants.

1.2.1. Dialogues individuels

Les dialogues individuels/ bilatéraux avec la direction, essentiels au processus d'analyse ESG, ont pour objectif d'échanger sur le long terme et de manière constructive avec les sociétés. Ces rencontres « one-to-one » sont ainsi des occasions privilégiées qui nous

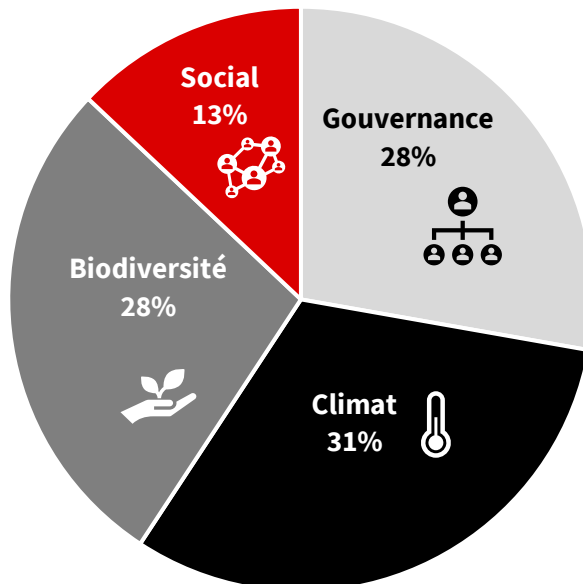
permettent d'obtenir plus de précisions quant aux engagements RSE mis en œuvre par les sociétés et de les inciter à améliorer leurs pratiques en la matière.

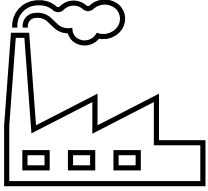
Parmi les dialogues individuels élaborés, SG29 Haussmann initie des réunions en amont des assemblées générales annuelles avec les entreprises, dans le but de discuter plus en détails leurs résolutions publiées, notamment les résolutions climatiques « Say on Climate » ainsi que les décisions liées aux changements des statuts et à la rémunération des dirigeants « Say on Pay ».

Au cours de l'année 2022, SG29H a conduit au total 25 réunions d'engagement bilatéral, qui portent sur différents enjeux ESG, notamment le climat, la biodiversité, la Transition Juste et la gouvernance.

Pour chaque thématique abordée au sein des réunions bilatérales, plusieurs critères d'analyse ont été discutés afin d'obtenir précisions additionnelles/complémentaires sur les stratégies menées par les entreprises.

Thématiques abordées dans les réunions d'engagement bilatéral en 2022



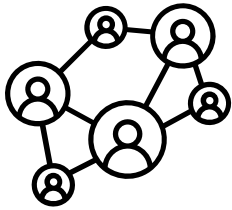


Trajectoire Net-Zéro

Un critère d'évaluation qui est souvent abordé lors des réunions individuelles est la **Stratégie de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**. SG29H dialogue avec les entreprises sur leurs objectifs de réduction sur le court, moyen et long terme, en vue d'atteindre la **neutralité carbone d'ici 2050** ou plus tôt.

Impacts sur la biodiversité

Les thématiques liées à la **Biodiversité** représentent 28% des sujets évoqués lors des réunions individuelles de SG29H. **La gestion de l'eau** est l'un des indicateurs clés de performance suivis afin de déterminer le niveau de l'engagement de l'entreprise pour la préservation de la **Biodiversité**.

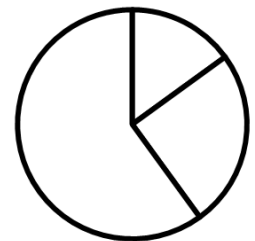


Approche de transition juste

Il est important pour SG29H de déterminer si **la stratégie de transition** des entreprises est **Juste**. A ce propos, plusieurs critères sont suivis tels que **l'inclusivité au travail** et **les formations des salariés** afin d'acquérir les compétences nécessaires pour les nouveaux postes créés par l'entreprise.

Intégration des critères ESG dans la rémunération

Les critères pris en compte dans la **stratégie de rémunération des dirigeants** fait partie des sujets de **Gouvernance** suivis par SG29H. Les dialogues avec les entreprises sur ces sujets portent sur la **pondération des indicateurs ESG dans la rémunération variable** des dirigeants sur le court (**STIP**) et le long terme (**LTIP**).

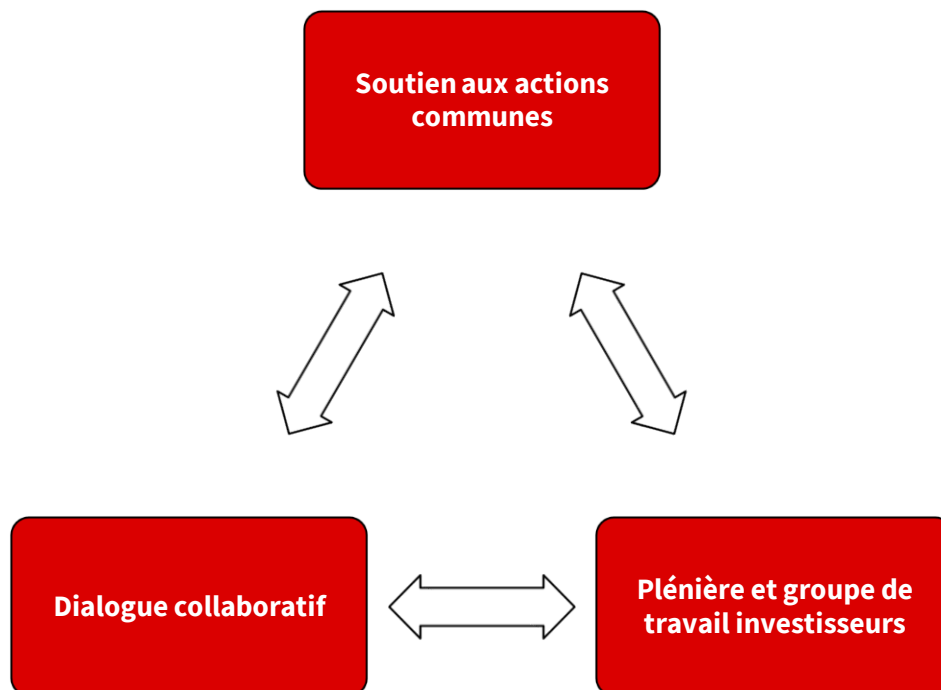


1.2.2. Dialogues collaboratifs et participations aux initiatives de place

Parallèlement aux dialogues individuels et afin de renforcer nos actions d'engagement, nous participons, aux côtés de nos pairs, à plusieurs engagements collaboratifs.

Les dialogues collaboratifs représentent des réunions d'engagement qui s'élaborent conjointement avec d'autres investisseurs dans le cadre des initiatives nationales et internationales dans lesquelles ils sont signataires et/ou membres, ou des conférences. Le but est de dialoguer avec les entreprises sur les différentes thématiques ESG, à savoir les stratégies de décarbonation, la biodiversité, la Transition Juste, etc.

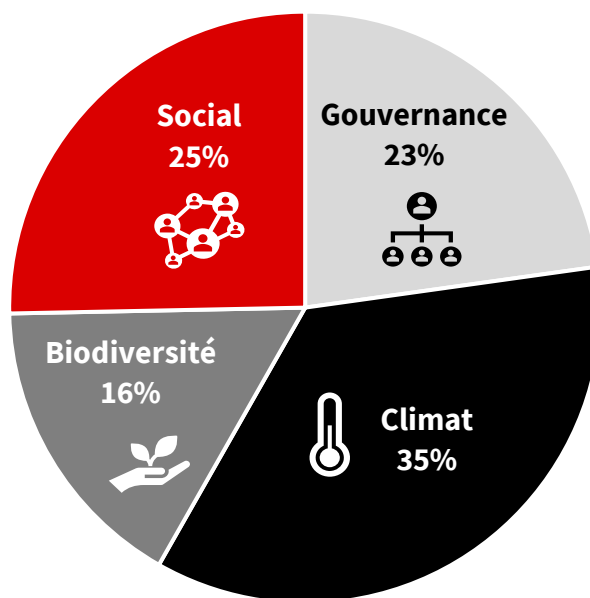
Ces rencontres « one-to-few » ont aussi pour but de soutenir les actions communes lancées par les initiatives.



Dans le cadre de l'engagement collaboratif, SG29H a participé à 31 dialogues conjointement avec d'autres institutions.

Lors de ces réunions, plusieurs thématiques environnementales, sociales et de gouvernance ont été abordées par l'ensemble des investisseurs afin d'avoir une vision plus claire sur les différentes feuilles de route et stratégies mises en place par les entreprises.

Thématiques abordées dans les réunions d'engagement collaboratif en 2022



A ce jour, SG29H est signataire et/ ou membre actif de plusieurs initiatives internationales et locales. Elles œuvrent toutes en faveur d'une finance plus responsable et durable, tout en reconnaissant l'impact que peuvent avoir certaines problématiques ESG (survenue de catastrophes naturelles, mauvaise gestion des entreprises...) sur la performance des portefeuilles d'investissements :

- **Net Zero Asset Managers (NZAM) :** initiée par un groupe international de gestionnaires d'actifs et signée par 301 institutions, Net Zero Asset Managers s'est engagée à soutenir l'objectif de « Zéro émissions nettes de Gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt », conformément à l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, et à soutenir également les investissements alignés sur les émissions nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt. SG29 Haussmann est devenue signataire de cette initiative en juin 2022.
- **Climate Action 100+ :** créée par des investisseurs, Climate Action 100+ vise à engager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde à prendre les mesures nécessaires contre le changement climatique. L'initiative est coordonnée par cinq réseaux d'investisseurs régionaux : l'Asia Investor Group on



Climate Change (AIGCC), Ceres, Investor Group on Climate Change (IGCC), Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et Principles for Responsible Investment (PRI). SG29 Hausmann collabore avec cette initiative afin de dialoguer avec les entreprises sur les problématiques liées.

- **Principles for Responsible Investment (PRI)** : initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'UNEP-FI et le Pacte Mondial des Nations Unies. Son but est de comprendre les implications en matière d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'accompagner son réseau d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs dans leurs décisions d'investissement et de détention.
- **CDP (Ex-Carbon Disclosure Project)** : organisation internationale à but non lucratif qui gère la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. La plateforme collecte des données sur la gestion des risques climat « CDP Climate », la gestion de l'eau « CDP Water » et l'impact sur les forêts « CDP Forests ».
- **FAIRR** : créée par la fondation Jeremy Coller en 2016, FAIRR est un réseau d'investisseurs conscients des enjeux liés à l'élevage intensif et cherchant à minimiser les risques au sein du système alimentaire au sens large. FAIRR analyse les données ESG des plus grands producteurs et fabricants de protéines dans le monde. L'initiative mène des campagnes qui sensibilisent aux risques ESG liés aux pratiques intensives d'élevage, envers le système financier mondial.
- **Finance For Biodiversity** : lancée en mars 2021, la fondation Finance For Biodiversity réunit aujourd'hui plus de 84 institutions financières dans le monde, représentant 12,6 trillions d'actifs, autour de la protection et la restauration de la biodiversité. Ses signataires doivent prendre cinq mesures, à savoir la collaboration et le partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable, l'engagement auprès des entreprises, l'évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement, la fixation d'objectifs publiés et rendre compte publiquement de ce qui précède avant 2025.
- **Institut de la Finance Durable** : anciennement « Finance For Tomorrow », l'Institut de la Finance Durable représente une branche de Paris Europlace. Cette organisation a pour objectif la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, un élément moteur du développement de la Place de Paris. SG29H collabore avec l'Institut de la

Finance Durable pour dialoguer avec les entreprises principalement sur la transition juste.

- **Tobacco-Free Finance Pledge** : collaboration mondiale pour lutter contre les effets dévastateurs du tabac. L'Engagement reconnaît l'importance de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS), premier traité mondial de santé publique établi en 2005 en reconnaissance du phénomène mondial de tabagisme ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. SG29 Haussmann a signé cette initiative en juin 2022.
- **FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)** : Créé en 2001, le FIR est une association multi parties prenantes, qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR (investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, etc.). SG29H est signataire de la Tribune « Enjeux et attentes des investisseurs sur les Say on Climate » du FIR depuis Avril 2022.

Ce tableau récapitule les principales actions collaboratives de SG29 Haussmann en 2022 ainsi que les objectifs de celles-ci :

Initiative	Nos objectifs	Nos actions en 2022
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'engager pour une gestion d'actifs <i>Net Zéro</i> pour 2050 ▪ Fixation d'objectifs pour la proportion d'actifs à gérer ▪ Revue de la proportion des actifs sous gestion engagée tous les 5 ans 	<p>Signature du <i>pledge</i> (juin 2022)</p> <p>Réflexion autour de la stratégie Net Zéro (finalisation prévue en 2023)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialoguer avec les entreprises multinationales sur le climat ▪ S'outiller sur l'engagement pour le climat ▪ Collaborer avec nos pairs à l'international 	<p>Dialogues avec trois sociétés des secteurs agro-alimentaires et de la grande distribution, aux côtés d'une dizaine d'investisseurs internationaux</p>

<p>Signatory of:</p>  <p>Principles for Responsible Investment</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S’engager en faveur de l’investissement responsable ▪ Participer à des engagements collaboratifs 	<p>Participation au reporting annuel (2021)</p>
 <p>DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cibler les entreprises qui manquent de transparence au niveau de leurs données carbone ▪ Renforcer notre connaissance sur les secteurs les plus émetteurs ▪ Participer aux diverses campagnes d’engagement 	<p>Participation à la campagne annuelle de collecte de données climat (Non-Disclosure Campaign)</p>
 <p>A COLLER INITIATIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les entreprises de l’industrie agro-alimentaire aux enjeux ESG ▪ Participer aux diverses campagnes d’engagement ▪ Collaborer avec nos pairs 	<p>Participation aux campagnes d’engagement et de sensibilisation : « Animal Pharma on AMR » et « Biodiversity : Waste & Pollution »</p>
 <p>Finance for Biodiversity Pledge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la biodiversité comme un enjeux majeur dans nos analyses ESG et fixer nos propres objectifs biodiversité ▪ S’outiller sur l’engagement pour la biodiversité ▪ Collaborer avec nos pairs à l’international 	<p>Participation à trois groupes de travail sur l’engagement, la mise en place d’objectifs et l’évaluation de l’impact biodiversité Réflexions sur notre démarche biodiversité</p>
 <p>INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE PARIS EUROPLACE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S’engager en faveur de l’investissement responsable ▪ Dialoguer avec les entreprises pour une transition juste ▪ Collaborer avec nos pairs 	<p>Participation aux coalitions Transition Juste et Impact Investing Dialogue actionnarial sur les enjeux de la Transition Juste pour le secteur de l’énergie</p>
 <p>TOBACCO FREE PORTFOLIOS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guider une transition généralisée vers une finance sans tabac 	<p>Signature du <i>pledge</i> (juin 2022)</p>
 <p>FORUM POUR L’INVESTISSEMENT RESPONSABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager les entreprises du SBF20 à être transparentes sur leurs trajectoires climat 	<p>Signataire de la tribune « Enjeux et attentes des investisseurs sur les Say on Climate » depuis Avril 2022</p>

Coalition Transition Juste en collaboration avec l'Institut de la Finance Durable

Dans le cadre de la participation aux initiatives, SG29 Haussmann collabore avec l'Institut de la Finance Durable pour principalement dialoguer avec les entreprises sur la Transition Juste. Le concept de la Transition Juste a un double objectif, à savoir, la minimisation des retombées sociales négatives d'une transition vers des modèles économiques durables, par exemple la perte d'emploi dans des bassins industriels en nécessaire reconversion, ainsi que la maximisation des aspects positifs d'une telle transition.

Par ailleurs, la Transition Juste représente un indicateur primordial pour le secteur de l'énergie, étant donné qu'il représente le secteur le plus visé par la transition écologique. SG29H vise à dialoguer avec l'ensemble des entreprises de ce secteur sur cette notion et à suivre son intégration au niveau de leurs gouvernances, afin de faire un état des lieux de la Transition Juste pour ce secteur. Afin d'évaluer le niveau de l'engagement des entreprises à cette notion, SG29H a recours à une grille d'analyse dédiée au secteur énergétique mise à disposition par l'Institut de la Finance Durable. Elle rassemble l'ensemble des indicateurs clés, tels que la part du budget alloué et les principaux impacts sur l'emploi, qui permettent de déterminer le niveau d'avancement d'un acteur sur sa stratégie de Transition Juste.

Notre dialogue avec 4 grands acteurs du secteur de l'énergie a été fructueux, étant donné que pour l'année 2022, il y a eu une publication de rapports et/ou de données sur cette notion, ce qui représente une première pour ces acteurs. Nous considérons ces publications comme un point de départ et souhaitons poursuivre notre dialogue avec l'ensemble des entreprises, dans le but de rendre la Transition Juste indispensable pour tous les acteurs engagés à la transition écologique.

Par ailleurs, nous avons pris part aux échanges sur la Transition Juste lors d'un groupe de travail organisé par La Financière de l'Echiquier en octobre 2022, dans le cadre de sa deuxième édition des Rencontres du Climat et de la Biodiversité. La rencontre, co-animée par l'Institut de la Finance Durable, a permis de réunir experts, représentants d'entreprises du secteur des services publics et investisseurs.

Le rôle clé de l'engagement actionnarial pour la Transition Juste a été souligné notamment dans l'évaluation des plans de transition mais également dans le soutien apporté à ces entreprises pour l'amélioration continue de leurs plans.

2. COMPTE RENDU SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2022



2.1 Périmètre de votes en 2022

Les droits de vote de tout titre de capital d'un émetteur présent dans l'actif du fonds SG29H Equilibre sont susceptibles d'être exercés. Cependant, afin que cet exercice puisse avoir un impact significatif et de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, SG29H participe prioritairement aux assemblées générales des titres des émetteurs dont la détention consolidée représente une part significative des en-cours de la société de gestion. En 2022, la société de gestion a donc exercé les droits de vote détenus par le fonds SG29H Equilibre lors de 33 assemblées générales (sur les 85 pour lesquelles SG29 Hausmann a analysé les résolutions présentées).

Dans le cadre de sa politique de vote et en sa qualité d'investisseur de long terme, SG29H est resté particulièrement vigilant sur les critères suivants :

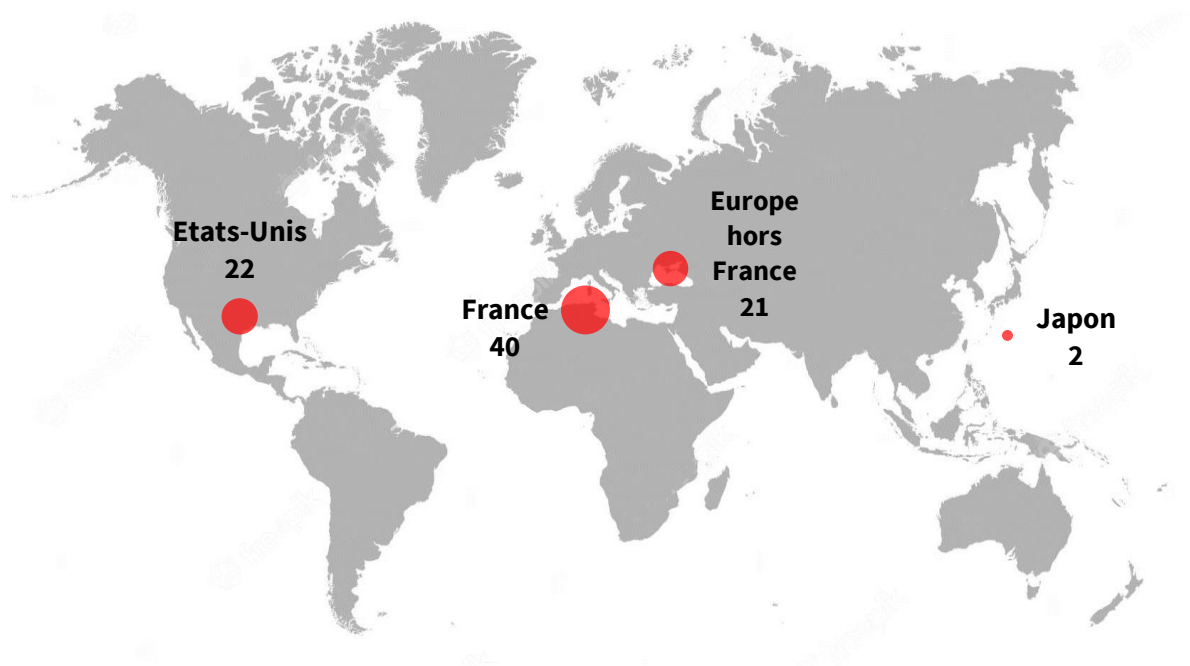
- Les mesures statutaires contraires à l'égalité des actionnaires,
- Les opérations financières avec effet dilutif,
- L'indépendance et le nombre de mandats des administrateurs,
- La cohérence entre la politique de rémunération, la performance et les engagements ESG de l'entreprise.

L'année 2022 s'est caractérisée par une évolution majeure de notre politique de vote : auparavant focalisée sur les entreprises françaises, elle a désormais élargi son périmètre à l'ensemble des zones géographiques présentes en portefeuilles. Seuls certains pays demeurent pour le moment exclus du périmètre de vote pour des raisons techniques ou de coût.

Les entreprises françaises constituent désormais un peu moins de la moitié de notre périmètre de sociétés suivies (40 sur un total de 85), le reste se répartissant principalement entre l'Europe (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni) et les Etats-Unis d'Amérique (21 et 22 entreprises respectivement). L'Asie est représentée par 2 sociétés japonaises.

En ce qui concerne le fonds SG29H Equilibre, les entreprises françaises ont constitué les 61% des valeurs concernées par l'exercice de droits de vote (20 sur un total de 33), le reste se répartissant entre les Etats-Unis (6 sur 33) et d'autres pays d'Europe (7 sur 33).

Répartition géographique des AG en 2022 (au niveau de la société de gestion)



Pour mener à bien l'analyse des 1660 résolutions examinées en 2022 (dont 729 ont concerné les valeurs votées pour le compte du fonds SG29H Equilibre), notre société de gestion s'est appuyée sur les services des sociétés de conseil en vote, Proxinvest pour la partie française de nos portefeuilles et ISS pour les sociétés internationales. Chacune lui a remis, avant chaque assemblée générale, des recommandations adaptées à la politique de vote déterminée et transmises par SG29 Haussmann.

Les équipes d'analystes internes de SG29 Haussmann ont ensuite mené une revue de ces recommandations afin de vérifier si elles nécessitaient une adaptation en fonction de circonstances particulières ou de la teneur d'un éventuel dialogue d'engagement mené avec l'émetteur.

2.2 Statistiques de votes en 2022

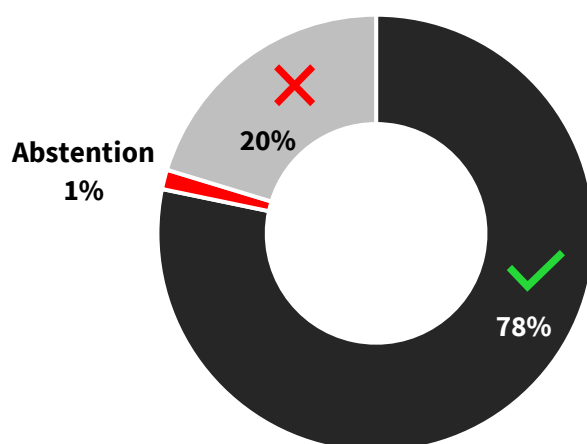
En 2022, SG29H a voté 1660 résolutions au total avec un taux d'opposition de 20% et un taux d'abstention à environ 1%. Cela correspond à 361 votes d'opposition ou d'abstention. En ce qui concerne le fonds SG29H Equilibre, le taux d'opposition a été de 20,2% et le taux d'abstention de 1,5%. Cela correspond à un total de 158 votes (147 négatifs et 11 abstentions) sur un total de 729 résolutions.

Les principaux thèmes des résolutions votées par le fonds SG29H Equilibre ont été :

- La nomination ou révocation des organes sociaux : 184 résolutions (25,2% du total) pour un taux d'opposition de 15,8%.
- Les rémunérations : 157 résolutions (21,5% du total) pour un taux d'opposition de 34,4%
- Les programmes de rachat ou d'émission de capital : 151 résolutions (20,7% du total) pour un taux d'opposition de 12,6%
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat : 75 résolutions (10,3% du total) pour un taux d'opposition de 2,7%

La politique de vote du fonds reflète évidemment l'évolution de celle de la société de gestion, pour laquelle l'évolution du taux de vote d'opposition, sur l'ensemble des résolutions du périmètre exprimé, traduit notamment la montée en puissance de nos exigences en matière de critères ESG. Il a été de 20,3% en 2022 contre 18,2% en 2021 et 15,3% en 2020.

Répartition des votes en AG en 2022 ensemble de la société de gestion



L'extension du périmètre de couverture s'est traduite par l'augmentation significative du nombre de résolutions votées, qui passe de 972 en 2021 à 1660 en 2022.

2.3 Les principaux thèmes des votes d'opposition

Les principaux thèmes d'opposition aux résolutions votées par le fonds SG29H Equilibre ont été :

- Les rémunérations : 54 des 147 votes négatifs émis par le fonds (36,7% du total), pour un taux d'opposition de 34,4% sur ce thème
- La nomination ou révocation des organes sociaux : 29 des 147 votes négatifs émis par le fonds (19,7% du total), pour un taux d'opposition de 15,8% sur ce thème
- Les programmes de rachat ou d'émission de capital : 19 des 147 votes négatifs émis par le fonds (12,9% du total), pour un taux d'opposition de 12,6% sur ce thème

Les autres votes négatifs sont dispersés parmi les autres catégories de résolutions. Notons le taux élevé d'opposition concernant la désignation des contrôleurs légaux des comptes (43,8%) en raison de l'absence de rotation des cabinets dans les entreprises américaines. Dans un cadre européen, ce sont les résolutions portant sur les rémunérations qui concentrent les votes négatifs. Nous sommes en effet particulièrement vigilants non seulement sur les montants distribués mais également au sujet des indicateurs utilisés pour la détermination de la rémunération variable. Ils doivent être pertinents, transparents et exigeants.

2.3.1 Répartition des votes « Contre »

	Nombre de résolutions	La part des résolutions dans l'ensemble des votes « contre »
Programme d'émissions et de rachats de titres de capital	19	12,9%
Rémunérations	54	36,7%
Nomination & révocation des organes sociaux	29	19,7%
Approbation des comptes et affectation du résultat	2	1,4%
Conventions dites réglementées	2	1,4%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	14	43,8%
Décisions entraînant une modification des statuts	4	2,7%
Divers	23	15,6%

2.3.2 Motifs des votes négatifs par type de résolution

▪ **Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital**

Il s'agit principalement des opérations financières présentant un caractère dilutif excessif, dont les augmentations de capital sans Droit Préférentiel de Souscription (DPS) d'un montant jugé trop élevé par rapport au capital existant. Nous avons également été vigilants au sujet des résolutions actionnables en période d'offre publique car nous estimons que les actionnaires doivent être consultés en pareilles circonstances.

▪ **Rémunérations**

Dans cette catégorie, nous veillons principalement à ce que la rémunération des mandataires sociaux soit équilibrée entre les éléments de court, moyen et long terme, et surtout alignée avec l'atteinte d'objectifs financiers et extra-financiers explicites et exigeants (cf. la mise à jour de notre [politique de vote et d'engagement](#)). L'augmentation significative de nos votes d'opposition reflète l'inadéquation de certains mécanismes de rémunération aux périodes de crise ainsi qu'une plus grande exigence de notre part en matière d'objectivité et de mesurabilité des critères d'évaluation de la performance des dirigeants.

▪ **Nomination et révocation des organes sociaux**

Il s'agit d'abord de résolutions relatives à des Conseils affichant un niveau d'indépendance insuffisant, ou des nominations ou renouvellements d'administrateurs cumulant un nombre de mandats jugé trop élevé. Mais nous notons également l'émergence forte des problématiques de diversité, notamment en matière d'égalité homme/femme, qui nous ont conduit à voter contre des candidats ne permettant pas une évolution positive dans ce domaine.

En outre, le défaut ou l'insuffisance d'information sur un candidat a pu nous conduire à voter contre la proposition de nomination ou de renouvellement.

Cette catégorie est également génératrice d'une bonne partie de nos abstentions car nous avons pour politique de ne pas nous prononcer dans la désignation des représentants des salariés actionnaires au conseil d'administration.

▪ **Conventions réglementées**

En matière de conventions réglementées, celles auxquelles nous nous opposons portent généralement soit sur des compléments de rémunération des mandataires sociaux, soit sur des arrangements défavorables aux actionnaires.

▪ **Désignation des contrôleurs légaux des comptes**

Notre opposition est le plus souvent justifiée par une absence de rotation régulières des sociétés chargées du contrôle des comptes, ce qui n'est pas conforme aux bonnes pratiques.

- ***Approbation des comptes et affectation du résultat***

Dans cette catégorie, il s'agit de s'assurer notamment de la pertinence des éventuels changements comptables, de la nature de la distribution au regard de la situation financière. Le taux d'opposition légèrement supérieur à l'année précédente est dû à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie et qui a conduit certaines entreprises à maintenir un taux de distribution supérieur à nos critères.



3. CAS PARTICULIERS

▪ **Cas de conflit d'intérêt**

Les lignes directrices de notre politique d'engagement et de vote visent à agir au mieux des intérêts de nos clients et mandants. SG29H peut cependant se retrouver confrontée à des situations de conflits d'intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'engagement et de vote :

- Des relations commerciales peuvent exister avec une entreprise pour laquelle SG29H va exercer son rôle d'actionnaire engagé et responsable à travers sa politique d'engagement et de vote.
- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales du groupe Société Générale.

Afin de prévenir ces potentielles situations de conflits d'intérêts, des principes et mesures ont été définis :

- La politique d'engagement et de vote est validée par le comité Vote et Engagement intégrant les directions, ainsi que les CIO et les représentants RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) de SG29H.
- Comme pour tous nos encours, la règle générale pour les cas dans lesquels il peut exister un conflit d'intérêts est de voter strictement et conformément à la politique de vote.
- Dans les cas exceptionnels où un conflit d'intérêt ne permet pas l'application de la politique de vote, le processus suivant s'appliquera :
 - (i) Analyse et présentation au comité de gouvernance,
 - (ii) Décision par le Responsable de la Conformité,
 - (iii) En dernier ressort, si nécessaire, la décision reviendra au Président de SG29H.

SG29 Hausmann n'a pas rencontré de conflit d'intérêt au cours de l'exercice 2022.

▪ **Cas de conflit avec les principes de gouvernance**

SG29 Hausmann a pu dévier de sa politique de vote lorsque les informations transmises par l'émetteur traduisaient une évolution vers une meilleure gouvernance ou lorsque des précisions ont été apportées après le dépôt des résolutions au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

- **Cas de délégation de gestion à une société tiers**

SG29 Haussmann a délégué la gestion financière de certains OPC à des sociétés de gestion tiers (BlackRock, La Financière de l'Echiquier, Mirova, DNCA). Ce n'est pas le cas pour le fonds SG29H Equilibre.

Pour information, la politique de vote de ces fonds sera celle de la société délégataire, selon les principes établis dans l'accord de délégation établi entre elles et SG29 Haussmann.

Ces fonds dont la gestion a été déléguée doivent tous respecter le label ISR du ministère de l'économie et des finances français. En outre, leurs politiques de vote ont été validées en amont par nos équipes.

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Hausmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Hausmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Hausmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Agréée par l'AMF en 2006, SG 29 Hausmann, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle privée.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**



SOCIETE GENERALE
Private Banking